



FOOTBALL FEMININ

SAISON 2024/2025

1 INFORMATIONS GENERALES

IMPORTANT : LES CALENDRIERS et feuilles de matches seront mis en ligne sur le site <https://sport-u-iledefrance.com/>

Parution des calendriers : **FIN OCTOBRE CONSULTEZ DONC REGULIEREMENT LE SITE.**

Les résultats et feuilles de match seront à envoyer à Monsieur POIRIER par mail

Mail : versailles@sport-u.com

Tel : 01 86 90 58 63

Mob : 06 07 77 76 18

Toutes les décisions énoncées dans cette circulaire ont été élaborées ou (et) approuvées par la C.M.R. du 03 octobre 2024.

2 REGLEMENT ADMINISTRATIF

2.1 LES PAPIERS

Présentation des pièces administratives :

En cas de non-respect de ces dispositions ou fraude avérée, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :

- Match perdu par forfait pour l'équipe fautive et suspension immédiate du ou des joueurs selon les règles des CMR ou CMN correspondantes.

Vérification des licences :

L'étudiante ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF.Sport.U, qu'après présentation à l'organisateur ou/et à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse :

De son numéro de licence valide, accompagné de sa carte d'étudiante. Pour d'importantes raisons de sécurité (pas de numéro de licence=pas d'assurance), il appartient aux capitaines de vérifier ce point du règlement en début de rencontre. Les numéros de licence peuvent être récupérés le jour du match via le [site sport-u.com](http://site.sport-u.com) | Fédération Française du Sport Universitaire dans « chercher un-e licencié-e ».

La présentation de ces pièces signifie que l'AS est en possession d'une attestation de renseignement du questionnaire relatif à l'état de santé ou du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football en compétition.

PRÉCISION IMPORTANTE :

En cas d'oubli de la carte d'étudiante, la joueuse concernée, pourra jouer si :

- Elle a pu prouver son identité au moyen d'un des documents suivants (Carte d'identité – Passeport – Permis de conduire – carte imagin'r)
- La capitaine de l'équipe adverse accepte. Celle-ci devra porter des réserves sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Alors la joueuse, n'ayant pas fourni avant le match, la preuve de son statut d'étudiante devra transmettre le document manquant à la Ligue Paris Ile-de-France du Sport Universitaire avant le lundi soir 17h suivant la rencontre, sous peine de sanction sportive pour son équipe (match perdu sur tapis vert).

Si l'étudiante ne peut satisfaire ces deux conditions, elle ne jouera pas.

Cumul de cartes d'étudiante :

Une étudiante ne peut représenter qu'une seule association sportive, même s'il possède deux cartes d'étudiant.

Réserves

Toute réserve portant sur la qualification d'une joueuse doit être formulée par la capitaine sur la feuille de match **avant le début de la rencontre.**

Toutes réserves doivent être mentionnées sur la feuille de match, signées par les deux capitaines et l'arbitre et confirmées par écrit (mail « versailles@sport-u.com »), auprès de la Ligue Paris IDF Sport Universitaire dans les 24h00 sous peine d'irrecevabilité.

2.2 LIEUX, DATES ET REPORTS

Les lieux, dates et heures des rencontres sont fixés par la LIFSU pour les compétitions régionales et interrégionales.

Il est demandé aux équipes d'arriver à l'heure afin que les rencontres puissent se dérouler dans les temps prévus.

Reports

Les reports de match ne peuvent être qu'EXCEPTIONNELS (ex : intempéries ou grèves).

Si une équipe désire un report de match elle contacte son adversaire :

- En cas d'accord de celui-ci, les deux équipes programment une date de report compatible avec le calendrier. L'équipe demanderesse du report informe la ligue de cet accord par écrit (mail), en mettant le responsable de l'équipe adverse en copie du mail. La ligue officialisera le report.
- En cas de désaccord, soit elle réussit à jouer à la date prévue initialement, soit elle aura le match perdu par forfait.
- L'officialisation des dates de report dépend des niveaux de championnat. Se référer aux circulaires annexes.

2.3 LES FORFAITS

Toute équipe absente ou à l'effectif réglementairement insuffisant (- de 8 joueurs) 1/4 d'heure après l'horaire officiel du coup d'envoi porté sur le calendrier, est déclarée battue par forfait. Elle marque 0 point au classement et doit verser une amende (voir dossier administratif).

ATTENTION :

- **2 FORFAITS ENTRAINENT LE FORFAIT GENERAL DE L'EQUIPE POUR L'ANNEE AINSI QUE SA RETROGRADATION AUTOMATIQUE AU NIVEAU INFERIEUR POUR L'ANNEE SUIVANTE.**
- **UNE ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH OU DE RESULTAT ENTRAINERA OBLIGATOIREMENT LE FORFAIT DES 2 EQUIPES CONCERNEES.**

2.4 LES MATCH PERDUS SUR TAPIS VERT

Si une équipe porte des réserves sur la feuille de match et que celles-ci sont validées par la LIFSU Paris alors l'équipe sur laquelle sont portées les réserves aura match perdu sur tapis vert. Elle marque 0 pt et ne sera pas assujettie à une amende.

2.5 TERRAINS IMPRATICABLES

Seule la LIFSU peut annuler officiellement une rencontre pour cause d'intempéries. Si la LIFSU ne le fait pas, les deux équipes doivent se rendre **impérativement** sur le terrain et, quel que soit l'état de celui-ci, procéder à la vérification des numéros de licences et des cartes d'étudiant. Si le terrain est déclaré impraticable par qui de droit, en informer la LIFSU qui programmera le report. Toute équipe absente sera déclarée battue par forfait.

Donc, **ne téléphonez pas aux gardiens du stade** pour vous informer de l'impraticabilité des terrains, vous risqueriez la défaite par forfait. **Prenez plutôt contact avec la LIFSU site Orsay ou info de dernière minute sur le site internet <https://sport-u-iledefrance.com>**

2.6 ARBITRAGES DES RENCONTRES

En cas d'absence d'arbitre officiel, chaque équipe est tenue de présenter un arbitre. Après tirage au sort, la personne désignée deviendra à ce moment arbitre officiel et respectée comme tel. Tout autre décision des équipes sur la tenue de l'arbitrage sera assumée par les équipes.

2.7 LES RESULTATS

LES FEUILLES DE MATCH DEVRONT ETRE REDIGEES AVEC UNE GRANDE ATTENTION ET DE FACON PRECISE ET LISIBLE (NIVEAU - N° DE POULE - N° DE LICENCE...) Elles devront être retournées à la LIFSU site Orsay par courrier ou par scan (mail : versailles@sport-u.com) dès le Jeudi soir ou Vendredi matin. L'EQUIPE VAINQUEUR est responsable de l'envoi de la feuille, ou l'équipe nommée en premier dans le calendrier en cas de match nul.

3 ORGANISATION SPORTVE

3.1 FOOT A 11

- Règles Fédération Française de Football.
- Engagement des équipes via le lien présent sur notre site **avant le 10 octobre 2024**
- La formule de qualification au CFU sera fonction du nombre d'équipes engagées.
- Championnat de France :
 - Phase qualificative inter-conférence définie par la FFSU nationale
 - Une poule de 3 équipes : UPS ORSAY STAPS – ASU ARTOIS – ASU LITTORAL
 - . L'équipe première qualifiée en ¼ de finale le 15/05/2025
 - . Les 2 autres équipes barragistes
 - Barrages ou 1/8è incomplets le 27 mars 2025 (les seconds reçoivent les 3èmes de poule)
 - ¼ de finale 15 mai 2025 (Tirage : premiers de poule chapeau 1, vainqueurs des 1/8 chapeau 2)
- 3 licences individuelles ou extérieures possibles

NB : Les équipes peuvent être constituées en AS ou en sélection de ville ou d'académie, après décision de la commission mixte régionale.

3.2 FOOT A 8

3.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL

Cette année il est constitué de 2 filières :

- Une filière N1 ELITE (toutes filières confondues)
- Une filière Ecoles

Le championnat de France :

CFU N1 se déroulera le mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025 à Valenciennes

- Engagement des équipes avant 10 octobre 2024
- Poules en fonction des engagements (IDF 5 équipes)
- Quotas poule IDF directement qualifiées au CFU :
 - Les 2 premiers de poules
 - 3^{ème} si aucun forfait
- Retour des qualifiées le vendredi 25/04/2025

CFE N1 se déroulera les mercredi 2 et jeudi 3 avril 2025 à Toulon ou Marseille

- Engagement des équipes au 10 octobre 2024
- Phase inter-ligues
- Quota pour IDF = 3 équipes
- 4 plateaux qualificatifs, 13 mars 2025 plateaux géographiques (16 équipes),
- Les 2 premières qualifiées au CFE
- Les 3èmes de poule sont en liste complémentaires
- 16 quotas pour les plateaux : 1 équipe par Ligue + un second quota pour les équipes champion et vice-champion 2023 + 2 quotas, sur demande, pour les Ligues les plus dynamiques (volume et nombre de rencontres jouées).
- Composition et lieux des plateaux, à déterminer après les engagements.
- Retour des qualifiées par Ligue 20 février 2025
- CFE à 8 équipes à Toulon ou Marseille le mercredi 2 avril et jeudi 3 avril 2025

Engagement des équipes au moyen du lien d'inscription sur notre site sports : <https://sport-u-iledefrance.com/>

3.3 ORGANISATION DE LA COMPETITION EN IDF

3.3.1 FOOT A 11 IDF

La formule des phases qualificatives au CFU est mise en place par la FFSU nationale au regard du nombre d'équipes engagées.

3.3.2 FOOT A 8

Niveau 1

Qualification Nationale 1	Qualification CFE
Une poule de 6 équipes Staps Match aller simple 2 premières équipes qualifiées au CFE La 3^{ème} qualifiée si aucun forfait Retour des équipes qualifiées le 25/04/2025	Une poule de 6 équipes filières écoles Match aller simple 3 équipes qualifiées au plateau Retour des équipes qualifiées le 20/02/2025 4 plateaux qualificatifs le 13/03/25 mars dont les 2 premières équipes sont qualifiées au CFU et la 3 ^{ème} sur liste complémentaire.

Niveau 2 et 3

Niveau 2 ECOLES	Niveau 3 ECOLES
Une poule de 6 équipes La première du niveau 2 monte au niveau 1 La dernière descend au niveau 3	Constitution des poules au regard du nombre d'équipes. La 1 première équipe monte au niveau 2

Les matches se jouent en 2x30'.

Le niveau 1 ne peut pas contenir 2 équipes de la même AS.

2 licences individuelles ou extérieures possibles

ATTENTION : des changements peuvent intervenir au dernier moment. Veuillez consulter régulièrement le site avant de vous déplacer.

4 REGLEMENT SPORTIF

DEVOIRS DU CAPITAINE :

La capitaine de chaque équipe doit veiller à ce que son équipe respecte l'horaire du début du match qui est porté sur le calendrier. Elle doit se munir d'une feuille de match, d'un sifflet, d'un ballon et présenter un arbitre qui, s'il officie, devient arbitre officiel et doit être respecté comme tel.

IMPORTANT : Le port des protège-tibias est obligatoire

4.1 REGLES SPECIFIQUES

4.1.1 DECOMPTE DES POINTS :

Le décompte des points sera le suivant :

- 4 pts Victoire
- 2 pts Nul
- 1 pt Défaite
- 0 pt Forfait

Une équipe absente lors de deux journées sera déclarée forfait général. Elle sera exclue du championnat et tous les résultats de ses matches seront annulés.

4.1.2 CAS D'EGALITE :

- **1^{er} cas** : deux équipes concernées :

1. Différence de buts particulière (résultat des matches des équipes concernées)
2. Différence de buts générale sur l'ensemble des matches de la poule
3. Par le plus grand nombre de but marqué pendant le championnat

- **2^{ème} cas** : plus de deux équipes concernées : Il convient alors d'isoler les ex aequo en un mini championnat et de prendre en compte les facteurs suivants :

1. Classement particulier des équipes concernées
2. Différence générale de buts relative aux matches particuliers des équipes concernées
3. Différence générale de buts sur l'ensemble des matches de la poule
4. Le plus grand nombre de buts marqués dans le championnat

4.1 REGLE DES JOUEUSES BRULEES

Une As inscrivant 2 équipes en foot à 8 devra fournir une liste de 5 joueuses brûlées. Ces 5 joueuses ne pourront pas jouer dans l'équipe inférieure et devront figurer sur les feuilles de matches des 2 premières journées.

4.2 4.3 REGLEMENT FOOTBALL A 8

- **Loi 1 : Terrain de jeu** : longueur 50 à 75 mètres, largeur 45 à 55 mètres. Buts de 6 X 2 m.
- **Loi 2 : Ballon** : idem à 11.
- **Loi 3 : Nombre de joueurs** : 8 joueuses dont une gardienne de but, plus 4 remplaçantes maximum. Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les remplacées deviennent remplaçantes. Une équipe présentant moins de 6 joueuses est déclarée forfait.
- **Loi 4 : Equipement du joueur** : idem à 11, le port des protège-tibias est obligatoire.
- **Loi 5 : Arbitre** : idem à 11, un(e) étudiant(e) peut arbitrer sous réserve qu'il connaisse bien les règles du football à 8
- **Loi 6 : Arbitres assistants** : idem à 11.
- **Loi 7 : Temps de jeu** :
Championnats franciliens :
 - 2 X15' pour 3 matches dans l'après-midi.
 - 2 X 30' pour 1 match dans l'après-midiPhases finales CFU :
 - Durée de jeu est de 60' (2X30 pour un match). Pas de prolongation.
 - Tirs au but si nécessaire (règlement idem foot à 11).
 - Le temps du tournoi pour une journée est de 120 minutes.
 - Durée de la mi-temps est de 5 minutes effectives (match simple), 3 minutes (tournoi). Un temps mort de 1 minute 30 par mi-temps est utilisable par chaque équipe. La durée du temps mort ne fait pas partie du temps de jeu.
- **Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu** : les joueuses adverses doivent se trouver à 6 mètres du ballon.
- **Loi 9 : Le ballon en jeu et hors du jeu** : idem foot à 11
- **Loi 10 : But marqué** : idem foot à 11
- **Loi 11 : Hors-jeu** : idem foot à 11(à hauteur de la ligne médiane)
- **Loi 12 : Fautes et comportements anti-sportifs** :
 1. Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprises de jeu sont directs.
 2. Toutes les fautes commises intentionnellement dans la zone des 13 mètres par l'équipe qui défend, et passible d'un coup franc, sont sanctionnées par un coup de pied de réparation situé à 9 mètres du but.
 3. Le gardien ne peut se saisir du ballon sur une passe délibérée d'un partenaire ou sur une rentrée de touche ; sanction : coup franc direct aux 13 mètres, face au but, avec un mur à 6 mètres.
 4. Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 10' en match simple et de 5 minutes en tournoi.

- **Loi 13 : Coups francs** : tous les coups francs sont directs et la distance à respecter par les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.
- **Loi 14 : Coup de pied de réparation et coup de pied de pénalité** : point de réparation à 9 mètres. "Un coup de pied de pénalité" peut être ordonné par l'arbitre. Il est exécuté dans les mêmes conditions que le coup de pied de réparation, mais à une distance de 13 mètres de la ligne de but adverse, face au but, sans mur.
- **Loi 15 : Rentrée de touche** : idem foot à 11
- **Loi 16 : Coup de pied de but** : coup de pied de but, à 1 mètre à droite ou à gauche du point de réparation.
- **Loi 17 : Coup de pied de coin** : la distance à respecter par les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.
- **Loi 18 : Relance de la gardienne de but** :

Cette relance se fait à la main ou ballon à terre

Stéphane POIRIER